



Les Communes
du
Val d'Anniviers



www.anniviers.org

Commission administration générale ②

Procès-verbal de la séance du 12.03.07 à 18h au bureau communal de St-Luc

Présents : Dominique Rion, St-Luc
Françoise Viaccoz, Ayer
Nadine Zufferey, Chandolin
Martine Antonier, Secrétaire

Tarcise Genoud, Grimentz
Simon Crettaz, St-Jean
Jeanine Walter, Vissoie

1. Rappel des commissions

①	politique	Simon Crettaz
②	administration	Dominique Rion
③	sécurité	Jean-Pierre Salamin
④	formation, santé, social	Marie-Françoise Melly Crettaz
⑤	trafic, travaux publics	Tarcise Genoud
⑥	environnement	Georges Vianin
⑦	aménagement du territoire	Gaby Solioz
⑧	construction	Jean-Albert Melly
⑨	économie publique	Georges-Alain Zuber
⑩	agriculture	Gérard Genoud
①①	énergie	Simon Crettaz
①②	financière	René Massy
①③	bourgeoisie	Jacques Vouardoux

2. Accueil et composition de la commission

Dominique Rion souhaite la bienvenue à tous les membres de la commission. Il présente le nouvel ordre du jour complété suite à la commission ①②. Il propose de le parcourir point après point puis de revenir en détails sur chaque élément. La composition de la commission et sa structure sont approuvés par tous.

Dans l'immédiat, les six personnes autour de la table suffisent pour faire fonctionner la commission. Ce point pourra être revu en fonction de l'avancement des travaux.

La division des tâches en sous-commission n'est pas à l'ordre du jour pour le moment. Il se peut qu'un membre de la commission ait à traiter d'un sujet et s'entoure de personnes qui pourront l'aider.

3. Définition des buts à atteindre

Dominique Rion fait part des buts à atteindre par la commission. Il s'agit de définir les sujets pour lesquelles des suggestions seront faites aux conseils qui ont le pouvoir de décision. En voici quelques-uns :

- Procéder au regroupement des tâches afin de définir l'emplacement du service
- Attribuer le personnel existant, avec l'établissement de cahiers des charges pour classement. Attention de ne pas créer de l'insécurité au sein du personnel.
- Relever les difficultés et les mesures pour un bon fonctionnement
- Le contrat de fusion prévoit le maintien des bureaux actuels comme guichet de proximité mais cela n'empêche pas d'organiser de manière optimale les services
- Salaires définis par commission ①② mais la commission ② place les employés.

4. Organisation et répartition des tâches dans les bureaux existants et migration du personnel en fonction des aptitudes, intérêts, taux d'occupation souhaités

La commission ①② préconise une réorganisation rapide des impôts et finances des six communes dans le but d'établir le budget 2008 selon le plan harmonisé cantonal et faciliter le plus rapidement possible la reprise en une seule comptabilité. Le but étant de fonctionner comme une « fiduciaire Anniviers ». La formation est nécessaire en 2008 pour être prêt à envoyer les 1^{ers} acomptes en février 2009.

Cela dépendra du choix du programme intégré. Faut-il prévoir d'installer tous les modules dans les six communes ?

Les points ci-dessus suscitent de très nombreuses réactions des membres de la commission. Faut-il former six personnes pour se servir du programme de comptabilité ? Faut-il « sélectionner » un certain nombre de personnes pour saisir les écritures afin que tout soit fait de la même manière ?

Il est rappelé que la fusion ne sera effective qu'au 01.01.09. Pour la commune de Grimetz, il est difficilement envisageable de priver la fiduciaire du travail qui leur est habituellement demandé, dès 2008. Ce cas étant particulier, il y a lieu de voir avec la fiduciaire ce qu'il en est, sachant qu'elle devra également acquérir le programme de comptabilité, et ce pour moins d'un an.

Il est également souhaité, qu'en cas d'engagement de personnel dans les deux ans à venir, une collaboration intercommunale soit privilégiée.

Pour les deux derniers points susmentionnés, chaque commune est bien sûr libre d'agir comme elle l'entend.

Tous les membres de la commission sont d'accord de maintenir un service de proximité dans chaque bureau actuel. Reste qu'une rationalisation du travail est nécessaire pour certains qui craignent notamment une perte d'efficacité si trop de documents doivent être envoyés d'un bureau à l'autre. Il est donc proposé de regrouper tout l'administratif en 1 lieu et de maintenir les autres bureaux ouverts 2 ½ journées par semaine. Il s'agirait donc d'avoir une ou plusieurs personnes « généralistes » qui répondraient aux questions au guichet et pourraient entrer les données nécessaires dans l'ordinateur, qui, grâce à la mise en réseau, transmettrait toutes les informations au bureau central qui les traite.

D'autres membres constatent qu'avoir six bureaux décentralisés est un non-sens. Le risque que le contrat de fusion ne soit pas respecté inquiète certains membres.

Tout le personnel actuel sera repris par la nouvelle commune et il faudra en profiter pour mettre en place la nouvelle commune. Ensuite, grâce aux départs naturels, le nombre de personnes employées à l'administration communale devrait baisser si les tâches à effectuer restent les mêmes. Cependant, déjà actuellement, il semblerait que des locaux soient suffisamment grands pour accueillir tous les employés à St-Luc, Ayer ou Grimentz.

Certains services doivent fonctionner ensemble (impôt, comptabilité) tandis que d'autres peuvent fonctionner de manière indépendante (cadastre).

La commission ② devra donc en premier lieu analyser le nombre d'employés actuels, leur temps de travail, leurs tâches actuelles par branche, leur fonction, leur souhait de travail (temps et lieu) pour le futur, les bureaux à disposition, les postes de travail nécessaires, les heures d'ouverture des bureaux, les surfaces des bureaux, le nombre de pièces,...les données seront récoltées auprès des secrétariats communaux sous forme de questionnaire à remplir.

Au terme de la discussion nourrie, il est décidé de proposer aux conseils le principe du maintien des guichets de proximité tout en allant vers une centralisation de l'administration en fonction des locaux et des forces humaines à disposition.

5. Analyse des assurances (bâtiments, choses,..)

La commission ①② s'occupe des assurances sociales. La commission ② doit analyser les autres portefeuilles d'assurances. Comment faut-il traiter le changement d'entité ? Faut-il dénoncer les contrats ? Dans quels délais ?

6. Archives

Point qui doit être traité par la commission ②. Il faut suivre la législation en vigueur. Un membre de la commission ② devra spécifiquement s'occuper de ce point. Une distinction doit être faite entre les archives de type historique et le reste qui doit être conservé. Un travail de tri important doit être entrepris dans chaque commune. Sera traité en deuxième priorité par la commission.

7. Bureaux et adresses postales

Point qui sera traité dès la nouvelle organisation validée par les 6 conseils.

Pour le PV : Martine Antonier